

SÉANCE DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 mars 2023

Date d'affichage :

7 mars 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 13032023 /4.1

Nombre de voix délibératives :

48 : Délibération n°1

50 : Délibérations n° 2.1 à n° 5.1

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.1), Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (pouvoir de Eric LEROUX), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (à partir de la délibération n°2.1), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 3

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Eric LEROUX (pouvoir à Vincent COLOM), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés : 10

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Programme WATTY : Convention SDET – Eco CO2

Monsieur le Président rappelle que le SDET se mobilise depuis 2018 dans la lutte contre la précarité énergétique par le biais de réunions organisées en partenariat avec les CCAS des communes adhérentes au syndicat et le concessionnaire EDF.

Destinées à sensibiliser élus et administrés dans un contexte énergétique toujours plus tendu, ces rencontres publiques permettent d'apporter un éclairage significatif sur la compréhension des factures énergétiques, la maîtrise des consommations énergétiques (éco-gestes) et les différents dispositifs d'aide accessibles (Chèque Energie, Cheque fioul...).

Afin de poursuivre cet engagement pour la protection de nos concitoyens et par ailleurs favoriser le changement des comportements en faveur de la transition écologique, Monsieur le Président propose que le SDET puisse désormais intervenir dans un certain nombre d'écoles primaires du département et apporter la pédagogie nécessaire aux enfants en matière de transition énergétique, et ainsi faire appliquer aux élèves les bons gestes à adopter en matière d'éclairage, de consommation d'eau, de chauffage, d'utilisation d'appareil électrique et de gestion des déchets, que ce soit au sein de leur établissement scolaire ou dans leur propre domicile.



Pour ce faire, Monsieur le Président explique que la société Eco CO2 propose aux collectivités le programme WATTY à déployer dans les écoles. Il ajoute que ce programme a été sélectionné en juillet 2012, par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'information CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Labélisé en 2013, ce programme a depuis été déployé dans 3 938 écoles sur le territoire national, pour plus de 15 000 classes et près de 343 000 élèves sensibilisés à la transition écologique.

Le Programme WATTY prévoit que les élèves des classes concernées bénéficieront de trois animations de sensibilisation de 1h à 1h30 par année scolaire, réparties tout au long de l'année.

Monsieur le Président explique que ces ateliers ludiques et pédagogiques, adaptés pour chaque niveau de classe (de la maternelle au CM2), permettront aux élèves de découvrir les clés de compréhension des enjeux énergétiques, de susciter leur réflexion concernant l'utilisation de l'énergie et son impact sur le climat et la biodiversité.

Monsieur le Président ajoute qu'au travers d'une convention de partenariat avec la société Eco CO2, le programme WATTY pourra être déployé pour l'année scolaire 2023-2024 dans 20 écoles du département du Tarn pour un total de 60 classes bénéficiaires. Les écoles et les classes seront identifiées par les services du SDET en collaboration avec les mairies concernées.

La convention de partenariat prévoit la mise à disposition des outils pédagogiques pour l'ensemble des classes ainsi qu'une prestation d'animation qui pourra être réalisée par un agent du SDET formé à cet effet par la société Eco CO2.

Concernant le financement du programme, Monsieur le Président explique que ce dernier est essentiellement assuré à hauteur de 77% du coût total par les énergéticiens dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec un reste à charge pris en compte par la SDET.

Ainsi, Monsieur le Président explique que pour un déploiement du programme WATTY dans 60 classes d'écoles tarnaises qui s'élèverait à 75 096 euros TTC, la prise en charge par les CEE s'élèverait à 57 816 euros TTC avec un reste à charge pour le SDET équivalent à 17 280 euros TTC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**, décide :

- **De déployer** le programme WATTY sur 60 écoles du département pour l'année scolaire 2023-2024
- **D'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat entre le SDET la société Eco CO2, annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à prendre tous les moyens et toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.
- **D'inscrire** au budget les éléments nécessaires à la mise en place de ce programme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 mars 2023

Le Président,
M. Alain ASTIE



Delibération n°4.1 du 13 mars 2023 / page : 2